



Dénonciation d'un mandat de vente

Par **seb**, le **30/07/2008** à **20:27**

Bonjour,

Ma mère souhaite mettre en vente sa maison de campagne. Le premier agent immobilier est venu faire une estimation qui semblait à peu près raisonnable. Ma mère lui précise qu'elle souhaite voir d'autres agences pour se faire une meilleure idée de la valeur de la maison. Or, il lui a fait signer un mandat de vente simple en lui disant que cela ne l'engageait en rien. Il ne lui a donc pas dit que s'il trouve un acheteur au prix, elle était dans l'obligation de vendre.

Le problème est que les autres agences ont fait une meilleur estimation et que la première agence a trouvé un acheteur et nous dit sommes contraints de vendre.

Nous cherchons donc à dénoncer le mandat.

Contexte : Elle a contacter l'agent qui s'est rendu au domicile à vendre. Cela s'est passé le 23 juillet 2008.

Ce que je pense être en notre faveur : Le mandat n'a été signé qu'en un seul exemplaire sur place. L'agent l'a donc ramané à l'agence (il lui manquait un numéro et un tampon). Le second exemplaire (que ma mère n'a pas signé) a été soit disant envoyé à son domicile principal. Je dis "soit disant" car nous sommes le 30 et elle ne l'a toujours pas reçu.

Est-ce suffisant pour dire que cela n'a pas été fait selon la loi et que nous souhaitons renoncer au mandat ?

Merci infiniment de vos retour
Seb